

REÇU  
28 DEC. 2017  
Sous-Préfecture  
de SAINTES

**2017-165. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 27**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 7**

Françoise BLEYNIE à Marie-Line CHEMINADE, Jean-Claude LANDREAU à Jean-Philippe MACHON, Caroline AUDOUIN à Frédéric NEVEU, Nicolas GAZEAU à Jean-Pierre ROUDIER, Claire CHATELAIS à Bruno DRAPRON, Laurence HENRY à Serge MAUPOUET, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU

**Absent : 1**

Fanny HERVE

**Secrétaire de séance :** Aziz BACHOUR

**Date de la convocation :** 07 décembre 2017

**Date d'affichage :** 28 DEC. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Comptable et Budgétaire M49,

Vu le budget supplémentaire voté le 27 septembre 2017,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget « Eau potable », afin de pouvoir intégrer les terrains « Sur Moreau » à ce budget annexe,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 30 novembre 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la décision modificative n°2 pour l'exercice 2017, détaillée ci-dessous :

Nature	Service	Opération	Libellé	Montant
2111	FINA		TERRAINS NU	500 000,00
<b>21</b>			<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>500 000,00</b>
			<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>500 000,00</b>
1641	FINA		EMPRUNTS EN EURO	500 000,00
<b>16</b>			<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>500 000,00</b>
			<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>500 000,00</b>

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 27**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 7** (Josette GROLEAU en son nom et en celui de Brigitte FAVREAU, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET en son nom et en celui de Laurence HENRY)

**Ne prend pas part au vote : 0**

REÇU  
28 DEC. 2017  
Sous-Préfecture  
de SAINTES



Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.